

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

### Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Date de réception <b>17 DEC. 2015</b>	<b>Cadre réservé à l'administration</b> Dossier complet le <b>17 DEC. 2015</b>	N° d'enregistrement <b>F05215POD81</b>
--	--	---

#### 1. Intitulé du projet

Création d'un feeder entre les réseaux AEP d'Angers Loire Métropole et du SIAEP Loire Béconnais  
Création d'une connexion entre les deux feeders existant du SIAEP Loire Béconnais

#### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

##### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

#### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
18° Installation d'aqueducs et de canalisations d'eau potable.  Aqueduc ou canalisation d'eau potable dont le produit du diamètre extérieur avant revêtement par la longueur est supérieur à 500 mètres carrés et inférieur à 2 000 mètres carrés.	Feeder n°1 : 4 500 ml de conduites en fonte de diamètre 300 mm Feeder n°2 : 1 300 ml de conduite en fonte de diamètre 200 mm le produit diamètre extérieur par longueur est donc compris entre 500 et 2 000 m <sup>2</sup> : Feeder n°1 : 1 350 m <sup>2</sup> , Feeder n°2 : 260 m <sup>2</sup> , total 1 610 m <sup>2</sup>  Le projet est donc soumis à la procédure au cas par cas en application de l'annexe III de la directive 85/337/CE

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet

Le SIAEP Loire Béconnais a besoin de réaliser les infrastructures d'eau potable nécessaires à sa sécurisation, par le biais d'une interconnexion avec le réseau d'Angers Loire Métropole. De plus la création d'une connexion entre les deux feeders existants du SIAEP facilitera les opérations d'exploitation du réseau et de l'usine de production. Les travaux consisteront à poser une conduite en fonte de diamètre 300 mm pour le feeder n°1 et de 200 mm pour le feeder n°2. Les communes concernées par les travaux sont St Georges sur Loire (49), Savennières (49), Saint Martin du Fouilloux (49).

## 4.2 Objectifs du projet

Le principal objectif est de sécuriser l'alimentation en eau du SIAEP en cas de problème sur l'usine ou sur le point de prélèvement

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux de création des feeders consisteront en :

- L'implantation des réseaux en tranchée dites "classique"
  - Lit de pose de 10 cm et enrobage de 20 cm de sable au dessus de la génératrice des canalisations
  - Remblais en grave 0/20 ou en matériaux du site si tranchée à plus de 1 ml du bord chaussée sur 0.80 m au minimum
  - Réfection de chaussée en enrobé à chaud ou en bicouche selon chaussées existantes ou remise en place de la terre végétale du site sur 10 cm minimum pour les bermes.
- L'ensemble des conduites sera posé sous accotement ou sous chaussée (réseaux existants) sauf :  
feeder n°1, au point de raccordement sur la commune de Savennière, possible implantation d'une station de pompage en ligne en terrain privé (contraintes techniques liées au débit attendu au point de livraison et qui n'est pas encore arrêté). Si cette station n'est pas nécessaire, la conduite sera posée sous la berme.
- feeder n° 2, situé sur la commune de St Georges sur Loire (49) où la conduite sera posée sur 25 ml en limite privative pour pouvoir réaliser un forage sous le ruisseau des Galivais.
- Le réseau sera équipé en point haut de ventouses installées dans des regards en béton Ø 1 000mm et aux points bas de vidanges avec un écoulement relié au fossé avoisinant .
- L'évacuation des excédents des matériaux extraits.
- Traversée de la RD 961 à St Georges sur Loire par forage dirigé en PEHD Ø 250 SLM RC sur environ 70 ml.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase exploitation, le projet consiste en l'adduction d'eau potable

#### 4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Passage sous accotement ou sous chaussée uniquement, traversée du cours d'eau des Galivais par forage sous le lit mineur (2 ml de lit + 2 x 1 ml de berge). Travaux non concernés par l'établissement d'un dossier de déclaration ou d'autorisation au titre de l'article R214-1 du code de l'environnement.

#### 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Aucune.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur	
Linéaire total de canalisation :	5 800 m	
Diamètre des conduites :		diamètre
- feeder n°1 fonte revêtue intérieur ciment classe 40	4 500 m	326/300 mm
- feeder n°2 type 1 fonte revêtue intérieur ciment classe 40	1 230 m	222/200 mm
- feeder n°2 type 2 PEHD SLM RC PE100 PN16	70 m	250/204.6 mm

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

##### Feeder n°1 :

commune de Savennières : RD 126 depuis "la Maison Neuve" jusqu'à "la Bricauderie", puis commune de St Martin du Fouilloux Chemin de la Moinerie depuis la RD 126 jusqu'au Chemin de l'oliveraie au lieu dit "Maison Neuve" et enfin une voie communale sans nom jusqu'au château d'eau existant.

##### Feeder n°2 :

Commune de St Georges sur Loire : Rue de Savennières à proximité de la RD 961, traversée de la RD 961 puis RD 311 jusqu'au point de raccordement au carrefour du lieu dit "Le Gros Chêne".

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

##### FEEDER n°1

Point de départ :

Long. 0 ° 39 ' 51 " 320 Lat. 47 ° 25 ' 15 " 42N

Point d'arrivée :

Long. 0 ° 42 ' 49 " 280 Lat. 47 ° 25 ' 25 " 59N

Communes traversées : Savennières et St Martin du Fouilloux

##### Feeder n°2

départ : long. 0 45 09 50 O lat. 47 24 08 64 N

arrivée : long. 0 44 18 59 O lat. 47 23 43 54 N

Commune traversée : St Georges sur Loire

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Création de deux feeders (objet de la présente demande)

Construction d'un réservoir au sol de 2 000 M3 d'eau potable

Création d'une station de pompage pour relever l'eau du réservoir vers les châteaux d'eau du SIAEP

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

#### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Voirie ou accotement de voirie pour l'ensemble des travaux sauf :

- à proximité du point de raccordement sur la commune de Savennière, en bordure de la RD 126, création si techniquement nécessaire d'une station de pompage en ligne en bordure d'une sapinière privative.
- Ruisseau des Galivais, passage en partie privative (sur 25 ml) en prairie permanente.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Commune de St Georges sur Loire : PLU du 16 Décembre 2013

Si oui, intitulé et date d'approbation :

feeder 1 : règlement applicable N (naturelle et forestière)

Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

feeder 2 ; règlement applicable A (agricole), Nx (destiné à l'accueil d'équipements collectif), AH (agricole autorisant une évolution modérée du bâti existant) et AT (agricole sur lequel aucune implantation d'installations agricoles non démontable n'est permise)

Commune de St Martin du Fouilloux : PLU du 07 juillet 2005

feeder 1 : règlement applicable A et N

Commune de Savennières : PLU du 07 juillet 2005

feeder 1 : règlement applicable A et Nb (hameaux et portions de territoire où le bâti non agricole est très présent, dans lesquels seuls le maintien et l'évolution des constructions à usage d'habitation par des extensions mesurées sont autorisés)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF 520007294 - type II - Bocage mixte chene pedonculé - chene Tauzin à l'ouest d'Angers. Zones concernées : la presque totalité des travaux
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	X	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	X	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X	<input type="checkbox"/>	Il n'y a pas de ZRE, ni PPRN ni PPRT sur la commune de St Martin du Fouilloux Il existe un PPRNPI pour la commune de St Georges sur Loire mais le projet se situe en dehors de la zone de risque d'inondation.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	X	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	X	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	X	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	X	Zone la plus proche : Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts de Cé et ses annexes à environ 2 000 m au point d'arrivée du Feeder n°2.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	X	Monument le plus proche : Mairie de St Georges sur Loire à environ 1 000 m du point de départ du feeder n°1.

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	X	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	X	
	est-il excédentaire en matériaux ?	X	<input type="checkbox"/>	Des déblais seront liés à l'installation des canalisations.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	X	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	X	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, des habitats seront détruits à minima de façon temporaire et sur des emprises limitées. En dehors des tracés sous chaussée ou accotement, les habitats concernés sont : Terre arables hors périmètre d'irrigation (zone de passage des engins : 25 m de longueur sur 4 m de large soit environ 100 m <sup>2</sup> , ouverture de tranchée sur 25 m x 0,8 m soit 20 m <sup>2</sup> ). Toutes les dispositions seront prises afin d'éviter toute destruction d'espèce animale. Le projet n'aura aucune incidence sur les continuités écologiques. En phase exploitation, aucune incidence n'est attendue. La faune et la flore recoloniseront spontanément le site
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	X	<input type="checkbox"/>	Toutes les dispositions seront prises pour que tant en phase travaux qu'en phase exploitation, le projet n'induisse pas de risque vis-à-vis de la ZNIEFF.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?		<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projets se situe sur en zone d'aléa faible concernant le retrait gonflement des argiles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase travaux pourra générer des nuisances sonores ponctuelles pour les habitations les plus proches.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase travaux pourra générer des vibrations (creusement des tranchées et compactages).
	Est-il concerné par des vibrations ?		<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	x	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	X	
<b>Pollutions</b>	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	x	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	X	<input type="checkbox"/>	En fonctionnement normal, pas de rejet mais purge du réseau possible en cours d'exploitation : rejet d'eau potable au fossé ou dans le Ruisseau des Galivais de quelques litres à quelques m3 en fonction des besoins d'exploitation.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	X	
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	X	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	X	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet sera en totalité réalisé sur des espaces perturbés (abords de route) ne présentant pas d'enjeux environnementaux forts (faune, flore, habitat). Les principaux enjeux environnementaux sont dus à la présence de bordures de haies, alignements d'arbres et boisements. Ces zones seront préservées en préférant la mise en place des conduites sous chaussée ou sous l'accotement opposé. En outre, une seule zone sensible est traversée (Ruisseau des Galivais), et elle sera franchie avec la solution technique la moins destructrice (forage) pour la zone.

En cas d'impératifs techniques imposant la mise en place d'un pompage en ligne vers le point de raccordement à Savennière, une partie de la haies de ronces (environ 21 ml) sera supprimée. Elle sera compensée par la plantation d'une haie type "haie bocagère" en limite de l'emprise réalisée.

Sur les quelques zones sensibles qui ne pourront être évitées, les espèces pourront aisément reconquérir le site en phase exploitation.

En phase de réalisation (chantier), une attention sera portée à la réutilisation des déblais sur site. Ainsi le sol et sa banque de graines seront conservés puis replacés sur le site, une fois la canalisation mise en place.

Les espèces animales sont dotées d'une bonne capacité de dispersion qui leur permettra de se déplacer sur les espaces favorables voisins le temps des travaux, puis de venir reconquérir le site suite à la fin du chantier qui débutera après l'été de façon à éviter le dérangement en période de reproduction.

En phase exploitation, le projet n'aura aucune incidence sur les milieux naturels et les espèces présentes.

Seule la phase travaux sera susceptible de créer des dérangements ponctuels.

La base de vie sera installée dans les espaces les moins sensibles.

Le projet ne sera pas susceptible d'induire des nuisances ou des risques notables pour les milieux physiques et humains.

Les éléments actuellement en possession du pouvoir adjudicateur lui permettront de mettre en place le chantier le plus adapté possible au site et à ses enjeux environnementaux (milieux et espèces). Ainsi, le projet pourrait être dispensé d'étude d'impact.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cadastre</li> <li>- des prises de vue du secteur du projet</li> </ul>

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Saint Georges sur Loire

le, 08/12/2015

Signature

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE  
DE LOIRE-BÉCONNAIS  
(MAINE & LOIRE)

Siège : Place du Hôtel de Ville - 49170 SAINT GEORGES SUR LOIRE

Monsieur le Président du  
SIAEP Loire Béconnais,

*Daniel FROBER*